

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

 $C - N^{\circ} 3185$

24 novembre 2015

SOMMAIRE

BB Holding Investment S.A	52834	Panthelux S.à r.l	152866
BR Empire S.à r.l	52841	ProLogis European Finance IV S.àr.l	152852
CMR Lux Sàrl15	52874	Rolunda S.A	152843
Denova S.à r.l	52853	Sculptor SAIL S.à r.l	152876
Elektron S.A	52845	SDK Ungarn SA	152873
Equifax Luxembourg (No.9) S.à r.l	52856	Self B S.à r.l	152855
Flip Software S.à r.l	52840	SELF France S.à r.l	152865
Hansteen Tegel S.à r.l	52841	Setrim S.A	152866
Inclusive by Dzign15	52837	SIPF II B S.à r.l	152875
Latin American Investment S.à r.l1	52842	SLCR-Société Luxembourgeoise de Construc-	
LEGRAND FORD Spf S.A1	52843	tion et Rénovation S.à r.l	152840
LIA SubCo Ltd	52845	Soparfi Mattheeuws Lux S.A	152876
Liomatherm s.à r.l1	52865	Sovacohe S.A	152879
Lombard International Assurance S.A1	52850	TB Aviation Holdings S.à.r.l	152842
medienfabrik luxembourg s.a15	52875	Viva Telecom (Luxembourg) S.A	152843
mefa medienfabrik s.a		WPH Dallion II S.à r.l	152873
Nob Hill S.A	52852	WS Fashion International S.A	152873
North-East Invest S.A	52850	WS Fashion International S.A	152874
On a cuture tru True	52070		



BB Holding Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 50.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 149.449.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of September,

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of BB Holding Investment S.A., a société anonyme (public limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 50,600 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 149.449

(the "Company").

There appeared

the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");

duly represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed together with the attendance list for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

As shown on the attendance list, the 50,600 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the following agenda of which the Sole Shareholder have been duly informed:

Agenda

- 1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 100 so as to reduce it from USD 50,600 to USD 50,500;
 - 2. Approval of the (i) Available Amount and (ii) the Redemption Price determined by the directors of the Company;
- 3. Redemption and cancellation of the 100 Class G Shares with a nominal value of USD 1 each constituting the Company's Class G Shares in accordance with article 9 of the articles of association of the Company;
- 4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the decrease of the share capital of the Company; and
 - 5. Any other business.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 100 (one hundred US Dollars) so as to reduce it from its current amount of USD 50,600 (fifty thousand six hundred US Dollars) to USD 50,500 (fifty thousand five hundred US Dollars) by the redemption of a whole class of shares of the Company in accordance with article 9 of its articles of association.

Second resolution

It is resolved to approve the Available Amount and the Redemption Price (as defined under article 9 of the articles of association of the Company) as determined by the directors of the Company pursuant to the resolutions of the board of directors of the Company dated September 25 th, 2015.

Third resolution

All the conditions of article 9 of the articles of association of the Company being met, it is resolved to redeem all the 100 (one hundred) Class G Shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each and to pay to the Sole Shareholder the Redemption Price (including the nominal value of each Class G Shares and within the limit of the Available Amount), followed by the cancellation of all the 100 (one hundred) Class G Shares.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:



- "Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 50,500 (fifty thousand five hundred US Dollars) divided into the following 6 (six) classes shares:
 - a class A consisting of 50,000 (fifty thousand) shares (the "Class A shares");
 - a class B consisting of 100 (one hundred) shares (the "Class B shares");
 - a class C consisting of 100 (one hundred) shares (the "Class C shares");
 - a class D consisting of 100 (one hundred) shares (the "Class D shares");
 - a class E consisting of 100 (one hundred) shares (the "Class E shares");and
 - a class F consisting of 100 (one hundred) shares (the "Class F shares").

All these 50.500 (fifty thousand five hundred) shares have a nominal value of USD 1,- (one US Dollar) each fully paidup.

The Company's authorized capital is set at USD 50,500 (fifty thousand five hundred US Dollars), which shall be represented by 50,500 (fifty thousand five hundred) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each.

All the shares are in registered form. A register of the registered shares shall be maintained by the Company and shall specify the name and address of each shareholder, the number of shares or fractional shares held by him, the payment made on the shares, transfers and dates thereof or conversion of the shares into shares in bearer form.

The share capital and the authorized share capital, as the case may be, may be increased or reduced from time to time by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments to the Articles."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital decrease, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société BB Holding Investment S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de USD 50,600 immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.449 (la «Société»).

A comparu

l'actionnaire unique de la Société («l'Actionnaire Unique»);

ici représenté par Madame Isabel DIAS, employée privée, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Tel qu'il ressort de la liste de présence, les 50.600 actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour suivant, dont l'Actionnaire Unique a été préalablement informé:

Ordre du jour

- 1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 100 afin de le réduire de son montant actuel de USD 50.600 à USD 50.500;
 - 2. Approbation du (i) Montant Disponible et du (ii) Prix de Rachat déterminé par les administrateurs de la Société;
- 3. Rachat et annulation des 100 actions d'une valeur nominale de USD 1 chacune composant les Actions de Classe G de la Société conformément à l'article 9 des statuts de la Société;



- 4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la diminution du capital social de la Société; et
 - 5. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de USD 100 (cent dollars américains) afin de le réduire de son montant actuel de USD 50.600 (cinquante mille six cent dollars américains) à USD 50.500 (cinquante mille cinq cent dollars américains) par le rachat de la totalité d'une classe de parts de la Société conformément à l'article 9 de ses statuts.

Deuxième résolution

Il est décidé d'approuver le Montant Disponible et le Prix de Rachat (tels que définis à l'article 9 des statuts de la Société) tel que déterminé par les administrateurs conformément aux résolutions du conseil d'administration de la Société en date du 25 septembre 2015.

Troisième résolution

L'ensemble des conditions de l'article 9 des statuts de la Société étant remplies, il est décidé de procéder au rachat de l'ensemble des 100 (cent) Actions de Classe G d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et de rembourser l'Actionnaire Unique à concurrence du Prix de Rachat (incluant la valeur nominale de chaque Action de Classe G et dans la limite du Montant Disponible), suivi de l'annulation de toutes les 100 (cent) Actions de Classe G.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il soit lu comme suit:

- « **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à USD 50.500 (cinquante mille cinq cents dollars américains) répartis au sein des 6 (six) classes d'actions suivantes:
 - une classe A composée de 50.000 (cinquante mille) actions (les «Actions de Classe A»);
 - une classe B composée de 100 (cent) actions (les «Actions de Classe B»);
 - une classe C composée de 100 (cent) actions (les «Actions de Classe C»);
 - une classe D composée de 100 (cent) actions (les «Actions de Classe D»);
 - une classe E composée de 100 (cent) actions (les «Actions de Classe E»); et
 - une classe F composée de 100 (cent) actions (les «Actions de Classe F»).

L'ensemble des 50.500 (cinquante mille cinq cents) actions ont une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune et sont entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à USD 50.500 (cinquante mille cinq cents dollars américains) et sera composé de 50.500 (cinquante mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune.

Toutes les actions sont nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre d'actions ou de fractions d'actions qu'il détient, les paiements relatifs à ces actions, les transferts d'actions, le cas échéant, la date de chaque transfert ou la conversion des actions en actions au porteur.

Le capital social et le capital autorisé, le cas échéant, peuvent être augmentés ou réduits par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la réduction de son capital, s'élève à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/21859. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.



Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163593/162.

(150180504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Inclusive by Dzign, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 53, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg F 10.536.

STATUTS

Entre les soussignées:

- 1. Sabina Craciunescu, employée privée, L-2336 Luxembourg, 8 Montée Pilate, Roumaine
- 2. Lauriane Delmer, gérante sàrl immobilière, L-1741 Luxembourg, 63, rue de Hollerich, Française
- 3. Valérie Dubois-Chahmérian, propriétaire et directeur de Diversity Textile Group sàrl, L-1750 Luxembourg, 96 avenue Victor Hugo, Française
 - 4. Patrizia Luchetta, indépendante, L-1469 Luxembourg, 53 rue Ermesinde, Luxembourgeoise
 - 5. Béatrice Martin, gérante de sociétés, L-1627 Luxembourg, 40, rue Giselbert, Belge
 - 6. Corinne Migueres, general manager d'Atout-Image Conseil, L-1220 Luxembourg, 68, rue de Beggen, Française
- 7. Gundula Heyer-Piersanti, coordinateur pédagogique, indépendante, L-1338 Luxembourg, 72, rue du Cimetière, Allemande
- 8. Myriam Schmit, designer diplômée, consultante en communication et marketing, L-8358 Goeblange, 1b, rue de l'Ecole, Luxembourgeoise
 - 9. Tizama Telou, ingénieur, L-3378 Livange, 13, rue de Bettembourg, Luxembourgeoise
 - 10. Karen Wauters, indépendante, L-1529 Luxembourg, 51, rue Raoul Follereau, Canadienne
 - 11. Ingrid Zantis, indépendante, L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, Luxembourgeoise

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre 1 er . Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1 er. L'Association porte la dénomination de «Inclusive by Dzign» A.s.b.l. (ci-après: «l'Association») Elle a son siège à L-1469 Luxembourg, 53, rue Ermesinde. Le siège pourra être transféré à n'importe quel autre lieu du Grand-Duché sur simple décision du Conseil d'Administration.

L'Association est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute en tout temps.

Titre 2. Objet

Art. 2. L'Association a pour objet de:

- faciliter l'inclusion sociale et culturelle intergénérationnelle par le biais du «design» et l'application de nouvelles technologies dans le cadre de projets coopératifs transfrontaliers et internationaux, avec une focalisation particulière sur Israël;
 - promouvoir et faciliter par ce biais l'échange et l'adoption de meilleures pratiques;
 - organiser des conférences, expositions ou tout autre événement de promotion relatif à son objet;
- favoriser dans ce contexte l'échange interculturel et intergénérationnel entre le Luxembourg et les pays d'origine des partenaires avec lesquels des projets seront co-organisés.

L'Association peut également accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Titre 3. Membres

- Art. 4. Le nombre des membres de l'Association est illimité; il ne peut toutefois être inférieur à trois (3).
- **Art. 5.** Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.
- **Art. 6.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de trois (3) mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.



- **Art. 7.** Tout membre peut être exclu par le conseil d'administration en cas d'infraction grave aux présents statuts ou en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des 2/3 des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.
 - Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale.

Titre 4. Ressources de l'Association

Art. 9. Les ressources financières de l'Association viendront:

- Des cotisations des membres actifs, dont le montant sera fixé conformément à l'article 8;
- De subventions et cofinancements éventuels d'organismes publics et privés;
- Du sponsoring et du mécénat;
- Et de toutes autres ressources compatibles autorisées par la législation applicable.

Les frais généraux relatifs au fonctionnement de l'Association seront couverts par ces ressources.

Titre 5. Conseil d'Administration

Art. 10. L'administration de l'Association est confiée à un Conseil d'Administration de trois (3) administrateurs au minimum et sept (7) administrateurs au maximum, élus par l'Assemblée générale.

Les fonctions des membres du Conseil d'Administration sont exercées à titre gratuit sauf remboursement des dépenses dûment justifiées.

Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'Association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu.

- **Art. 11.** Le Conseil d'Administration élit en son sein un président à la majorité des deux tiers des membres du Conseil d'Administration. Le président peut répartir d'autres charges entre ses différents membres.
- **Art. 12.** Les administrateurs sont élus pour une durée de quatre (4) ans par l'Assemblée Générale à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale sur base d'une liste établie par le Conseil d'Administration. Les mandats sont renouvelables une (1) fois.

Les administrateurs sont révocables en tout temps par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des 2/3 des voix des membres présents ou représentés. Tant que l'Assemblée Générale n'a pas procédé au renouvellement du Conseil d'Administration au terme du mandat des administrateurs, ceux-ci continuent à exercer leur mission en attendant la décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un mandat, les administrateurs restants peuvent élire une personne de leur choix jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui procédera, le cas échéant, à l'élection définitive.

L'administrateur désigné en cours de mandat termine le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

- Art. 13. Le Conseil d'Administration est l'organe administratif et exécutif de l'Association. Il a les pouvoirs les plus étendus pour la conduite des affaires de l'Association, dans le cadre des statuts. Il est notamment chargé de l'organisation des activités et de la gestion administrative et financière de l'Association. Il établit l'ordre du jour des Assemblées Générales et assure, l'exécution des décisions de ces Assemblées Générales. Il autorise les contrats à intervenir le cas échéant entre l'Association et les collectivités ou organismes publics ou privés qui lui apportent une aide financière. Le Conseil d'Administration a dans sa compétence tous les actes relevant de l'administration sociale, au sens le plus large, y compris les actes judiciaires tant en défense qu'en demande. Tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale est de sa compétence.
- **Art. 14.** Le Conseil d'Administration se réunit, au moins trois fois par an, sur convocation de son président, ou à défaut par la moitié de ses membres, envoyée par tous moyens et dans un délai raisonnable, et aussi souvent que l'intérêt de l'Association l'exige. Le Conseil d'Administration ne peut statuer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit (lettre ou e-mail), un autre administrateur comme son mandataire. Tout administrateur présent lors du Conseil d'Administration ne pourra être en possession de plus de deux (2) procurations.

Les réunions se tiennent soit au siège de l'Association, soit en tout autre lieu indiqué sur la convocation.

Elles peuvent également se tenir par conférence vidéo ou téléphonique ou par tout autre procédé électronique ou informatique (notamment par liaison internet) permettant aux administrateurs de débattre de l'ordre du jour.

Le président présidera les réunions du conseil. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le vice-président ou par le plus âgé des administrateurs.

Art.15. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés, la voix du président ou celle de son remplaçant étant, en cas de partage, prépondérante. Toutes les décisions prises sont à consigner dans les procès-verbaux signés par deux (2) administrateurs.



Art. 16. Comptes de l'Association. Le Conseil d'Administration soumet tous les ans à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle les comptes de l'exercice écoulé accompagné d'un rapport sur son activité pendant cet exercice et le budget du prochain exercice.

Un exemplaire des comptes annuels de l'Association approuvés par l'Assemblée Générale, sera tenu à disposition au siège de l'Association.

Titre 6. Assemblée générale

- **Art. 17.** L'Assemblée Générale est composée de tous les membres, les personnes morales se faisant représenter par une personne physique dûment habilitée. Dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés par les présents statuts, l'Assemblée Générale oblige par ses décisions tous les membres, y compris les absents.
- **Art.18.** L'Assemblée Générale possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts. Sont notamment réservés à sa compétence:
 - a) La modification des statuts;
 - b) La nomination et la révocation des administrateurs;
 - c) L'approbation des budgets et comptes;
 - d) La dissolution volontaire de l'Association;
 - e) Les exclusions des membres.
- **Art. 19.** L'Assemblée Générale ordinaire se réunit au moins une fois par an, dans le courant du premier semestre qui suit la fin de l'exercice social, sur convocation du président du Conseil d'Administration, adressée 15 jours à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'Association, ensemble avec l'ordre du jour. Chaque réunion se tiendra aux jour, heure et lieu mentionnés dans la convocation.

Le Conseil d'Administration soumet les comptes et le bilan de l'Association ainsi que le budget du prochain exercice à l'Assemblée Générale qui les approuve et donne quitus. L'Assemblée Générale peut en outre être convoquée extraordinairement par décision du Conseil d'Administration ou sur demande d'un cinquième des membres de l'Association.

Art. 20. Tous les membres ont un droit de vote égal dans les Assemblées Générales, chacun disposant d'une voix. L'Assemblée Générale est présidée par le président du Conseil d'Administration et à défaut par l'administrateur présent le plus âgé. Les résolutions sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées, sauf le cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts.

L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'Assemblée Générale réunit les deux tiers des membres. Toute modification des statuts requiert un vote à la majorité des deux tiers des voix. Tout membre peut se faire représenter par un autre membre en lui donnant une procuration écrite, celle-ci devant être remise en début de séance au président.

Toutes les résolutions de l'Assemblée Générale sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par deux (2) administrateurs. Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront tenus à disposition des membres et des tiers au siège social de l'Association.

Art. 21. Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Toute nomination, démission ou révocation d'administrateurs doit être déposée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Art. 22. L'Association n'est valablement engagée que par la signature conjointe de deux (2) administrateurs.

Titre 7. Exercice social

- Art. 23. L'exercice social commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre.
- **Art. 24.** Les comptes de l'Association seront soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale. Un réviseur de caisse, non membre du Conseil d'Administration, est désigné annuellement par l'Assemblée Générale afin de contrôler la gestion financière de l'Association.

Titre 8. Emploi du patrimoine en cas de dissolution

Art. 29. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'Association que si elle réunit les deux tiers des membres. Si le quorum de présence n'est pas réuni à la première Assemblée Générale, une seconde réunion est convoquée qui délibérera quel que soit le nombre des membres présents. Lors des deux Assemblées Générales, les décisions sont adoptées à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale décidera des modalités de liquidation. Le produit net de la liquidation sera dévolu à une association ayant un objet similaire ou à tout établissement reconnu d'utilité publique et qui sera désigné par l'Assemblée Générale.



Titre 9. Autres dispositions

Art. 30. Autres dispositions. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Les présents statuts établis en 3 exemplaires, ont été approuvés à l'unanimité par les membres fondateurs à l'assemblée générale tenue le 28 septembre 2015 à Luxembourg.

Référence de publication: 2015163851/162.

(150180776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Flip Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 160.550,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 160.507.

Le siège social de l'associé unique Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. a changé et est désormais au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Référence de publication: 2015162087/12.

(150178729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

SLCR-Société Luxembourgeoise de Construction et Rénovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6933 Mensdorf, 9, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 172.955.

L'an deux mille quinze,

le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach,

A COMPARU:

Monsieur Fernando PARRACHO VENÂNCIO, indépendant, demeurant à L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

ici représenté par Madame Sara CRAVEIRO, salariée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 23 septembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée SLCR-Société Luxembourgeoise de Construction et Rénovation S.à r.l., ayant son siège social à L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann, inscrite au registre de commerce et de sociétés à Luxembourg sous le numéro B 172.955 (NIN 2012 24 46 647).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 novembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3051 du 18 décembre 2012.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) part sociale d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Fernando PAR-RACHO VENÂNCIO, prénommé.

Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Mensdorf et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1 er). Le siège de la société est établi à Mensdorf.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-6933 Mensdorf, 9, rue du Moulin.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant d'après son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CRAVEIRO, Henri BECK.



Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 septembre 2015. Relation: GAC/2015/8253. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163399/42.

(150180479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Hansteen Tegel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 747.400,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.150.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 1 er octobre 2015

1. Veuillez prendre note du changement de l'adresse de la société comme suit:

Hansteen Tegel S. à r.l.

5, Avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Luxembourg

Luxembourg, le 1 er octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Tegel S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015162145/18.

(150179302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

BR Empire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 149.757.

EXTRAIT

Suite aux décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 septembre 2015, il y a lieu de noter:

- la démission de M. Joel Davidson de sa fonction de gérant de la Société et ce avec effet au 11 septembre 2015;
- la démission de Mme. Joanne Fitzgerald de sa fonction de gérant de la Société et ce avec effet au 11 septembre 2015;
- la démission de M. Christopher McCormack de sa fonction de gérant de la Société et ce avec effet au 11 septembre 2015;
 - la démission de Mme. Delloula Aouinti de sa fonction de gérant de la Société et ce avec effet au 11 septembre 2015;
 - la démission de Mme. Audrey Lewis de sa fonction de gérant de la Société et ce avec effet au 11 septembre 2015;
- la nomination de M. Fabrice Geimer, né le 23 janvier 1979 à Arlon, ayant pour adresse professionnelle le 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée illimitée et ce avec effet au 11 septembre 2015;
- la nomination de M. Sinan Bar, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle le 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée illimitée et ce avec effet au 11 septembre 2015;
- la nomination de M. Claude Crauser, né le 22 avril 1981 à Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle le 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée illimitée et ce avec effet au 11 septembre 2015.

Suite aux décisions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 11 septembre 2015, il y a lieu de noter:

- le transfert du siège social de la Société au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et ce avec effet au 11 septembre 2015.

Suite à un contrat de cession de parts daté du 11 septembre 2015, il y a lieu de noter:

- le transfert des 500 parts sociales de la Société détenues par l'associé unique de la Société à la société Tele-Finance Investments Limited, une société régie par le droit des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social au Craigmuir



Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques, immatriculée au Registry of Corporate Affairs sous le numéro 1464034 et ce avec effet au 11 septembre 2015.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015163618/36.

(150180494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Latin American Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 188.730.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 7 juillet 2015

En date du 7 juillet 2015, le gérant unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la Société au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet immédiat.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 7 juillet 2015, que Monsieur Ignacio AGUILAR a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- LTN Gessel Investment, une sociedad limitada, constituée et régie selon les lois d'Espagne, immatriculée auprès du Registro Mercantil Barcelona, sous le numéro B87072484, ayant son siège social à l'adresse suivante: 23-25, La Calle Tuset, Planta 4, 08006 Barcelone, Espagne.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

LTN Gessel Investment 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er octobre 2015.

Latin American Investment S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015162231/23.

(150179365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

TB Aviation Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 192.718.

Il est notifié qu'avec effet au 06 avril 2015 la dénomination de l'associé unique de la Société est la suivante: Innovative Capital Holdings Inc.

Il est aussi notifié que l'adresse de l'associé unique de la Société est:

- 221E, Prosperity Farm Road, 33410 Palm Beach Gardens, (Etats Unis d'Amérique) Il résulte que l'associé unique de la Société en date du 26 août 2015 a pris acte de la démission de:
 - Monsieur Robert Gill Stockard en tant que gérant de la Société avec effet au 26 août 2015.

L'associé unique de la Société a également décidé de nommer:

- Monsieur Vincent COSTANTINO, né le 31 mai 1968 à Washington DC, (Etats Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 225 Banyan Boulevard, Ste. 130, Naples, FL34102, (Etats Unis d'Amérique), en tant que gérant B de la Société avec effet au 20 août 2015 et pour une durée indéterminée;
- Monsieur Robert Christopher COSTELLO, né le 02 septembre 1965 à Massachusetts, (Etats Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 225 Banyan Boulevard, Ste. 130, Naples, FL34102, (Etats Unis d'Amérique) en tant que gérant B de la Société avec effet au 20 août 2015 et pour une durée indéterminée;

L'associé unique de la Société a décidé de requalifié Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant A de la Société avec effet au 20 août 2015 et pour une durée indéterminée;

Résultant des décisions susmentionnées, le Conseil de Gérance de la Société est composé comme suit:

- Robert VAN'T HOEFT, gérant A;



- Vincent COSTANTINO, gérant B;
- Robert Christopher COSTELLO, gérant B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert van't Hoeft

Gérant A

Référence de publication: 2015163434/31.

(150180004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

LEGRAND FORD Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 177.121.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Madame Anne-Sophie Chenot, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommée représentant permanent de Lux Business Management Sàrl en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu'alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1 er Octobre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015162264/14.

(150179163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Viva Telecom (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,

(anc. Rolunda S.A.).

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 194.431.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Rolunda S.A" (the "Company") a "société anonyme" having its registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, RCS Luxembourg B 194431, incorporated on February 01, 2015 by Maître Henri BECK, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean SECKLER, notary, residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, being the notary deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 758 of March 19, 2015.

The meeting is presided by Mr Henri DA CRUZ, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Bob PLEIN, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the persons appearing at the meeting and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the 100 (one hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Change of the Company's name into "Viva Telecom (Luxembourg) S.A";
- 2. Subsequent amendment of article 1 of the Articles of Incorporation
- 2. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:



First resolution

The meeting decides to change the denomination of the company "Rolunda S.A" into "Viva Telecom (Luxembourg) S.A".

Second resolution

The meeting decides subsequently to amend the Articles of Incorporation as follows:

"Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company (société anonyme), under the name of "Viva Telecom (Luxembourg) S.A" (hereinafter the "Company"

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the french translation

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Rolunda S.A», (la «Société») une société anonyme, ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, RCS Luxembourg B 194431, constituée le 01 Février 2015, par Maitre Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 758 du 19 mars 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Changement de la dénomination de la Société en «Viva Telecom (Luxembourg) S.A»;
- 2. Modification afférente de l'article 1 des statuts;
- Divers.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de «Rolunda S.A» en «Viva Telecom (Luxembourg) S.A».

Deuxième résolution

L'assemblée décide, en conséquence de ce qui précède, de modifier l'article 1 des statuts comme suit:

« **Art. 1** er . Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Viva Telecom (Luxembourg) S.A" (ci-après la "Société")»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Henri DA CRUZ, Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 septembre 2015. Relation GAC/2015/8135. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015164180/94.

(150180445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

LIA SubCo Ltd., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 191.713.

EXTRAIT

- 1. Il résulte d'un courrier adressé à la Société, que Monsieur Claude Marx, a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 23 septembre 2015
 - 2. Le Conseil de gérance de la Société est désormais composé de Madame et Messieurs:
 - 1. John Hillman,
 - 2. Norbert Becker,
 - 3. Jan Carendi,
 - 4. Emer Daly,
 - 5. Menes Chee,
 - 6. Andrea Valeri,
 - 7. John Van der Wielen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Audrey Coque

Référence de publication: 2015162269/22.

(150178968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Elektron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 133.147.

In the year two thousand and fifteen.

On the twenty-first of September.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the company ELEKTRON S.A., having its registered office in L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 133.147,

incorporated by deed of the undersigned notary on October 23, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2766 of November 30, 2007 and which articles of association have been amended as follows:

- by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on the December 19, 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 194 of January 29, 2009;
- by deed of the undersigned notary on November 21, 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 3220 of December 30, 2011.

The corporate capital is set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), divided into fifty (50) class A shares, sixty-two thousand eight hundred and twenty nine (62,829) class B shares and thirty-seven thousand one hundred and twenty-one (37,121) class C shares, all being registered shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.



The meeting is presided by Mrs. Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing professionally at L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle,

who appoints as secretary Mrs. Sarah LOBO, Master of commerce, professionally residing at L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Meriem AGREBI, employee, professionally residing at L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

- I.- The agenda of the meeting is the following:
- 1. Creation of a new class of Shares (Class D shares) having a par value of EUR 1 (one Euro) having a preferential right of reimbursement of the contribution in consideration of which they have been issued;
- 2. Amendment of the articles of association to reflect the creation of the new class D shares and the preferential right of reimbursement;
- 3. Subscription and payment of a number of new class D shares as confirmed respectively in the Subscription form and in the allotment form through conversion of the New Shareholders' advance;
- 4. Agree to the subscription of the remaining New Shares by the other shareholders of the company and by the shareholders of Boxtel S.A. having transferred its subscription rights to the investors in Abacus Invest SICAR, and, as the case may be, waive any further subscription rights he has not exercised.
- II.- There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.
- III.- The present extraordinary general meeting has been convened by registered mail sent to the registered shareholders not present or represented on September 3, 2015.
- IV.- It appears from the attendance list, that from the fifty (50) class A shares, sixty two thousand eight hundred and twenty nine (62,829) class B shares and thirty seven thousand one hundred and twenty one (37,121) class C shares, fifty (50) class A shares, sixty two thousand eight hundred and twenty nine (62,829) class B shares and thirty-four thousand five hundred and ninety-five (34.595) class C shares, are present or represented at the meeting.

The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed by the meeting.

V.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to create a new class of Shares (Class D shares) having a par value of one euro (EUR 1) having a preferential right of reimbursement of the contribution in consideration of which they have been issued.

Second resolution

In consideration of the first resolution the following articles of the articles of association are amended:

Art. 6. Rights devoted to the Shares. Add paragraph 6.4 with the following wording:

The Class D shares grant to their relevant Shareholders all rights granted to Class C shares, plus the specific rights on the proceeds of liquidation set out in clause 25.3.0. of the articles.

Art. 25. Distribution of profits. Add paragraph 25.3.0.

Any dividend, distribution of reserves or proceeds of liquidation will be allocated to Class D Shares until an amount equal to the amount paid in on these shares has been allocated.

Amend paragraph 25.3.2. as follows:

The remaining dividends shall be allocated to Class A Shareholders and Class C and Class D Shareholders as follows: (i) 20% to Class A Shareholders; (ii) 80% to Class C and Class D Shareholders.

Third resolution

The meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred fifty thousand six hundred seventy-two Euros (EUR 750,672.-) in order to raise it from its current amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-) to eight hundred fifty thousand six hundred seventy-two Euros (EUR 850,672.-) by creating and issuing seven hundred fifty thousand six hundred seventy-two (750,672) class D shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1-) each

The seven hundred fifty thousand six hundred seventy-two (750,672) new issued shares have been all subscribed as follows:

- by the company ARMAROD VENTURES LTD., having its registered office in Vanterpool Plaza, Wickhams Cay I, 2 nd Floor, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, to the extent of three hundred thousand (300,000) shares of class D;



- by Mr Paolo BOLOGNA, residing in I-20121 Milan, Via Turati 3 (Italy), to the extent of thirty six thousand one hundred forty two (36,142) shares of class D;
- by the public limited liability company (société anonyme) BOXTEL S.A., having its registered office in L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, to the extent of eight thousand five hundred (8,500) shares of class D;
- by the company MASCHERONI RISCIOTTI & CO S.r.l., having its registered office in I-20129 Milan, Via Attilio de Luigi 8 (Italy), to the extent of twenty four thousand nine hundred sixty four (24,964) shares of class D;
- by the company PIGRECO CORPORATE FINANCE S.r.l., having its registered office in I-20121 Milan, Via Boschetti 6 (Italy), to the extent of three hundred forty thousand fifty seven (340,057) shares of class D;
- by Mr Paolo VACCHINO, residing in I-20133 Milan, Via G. Sassi 2 (Italy), to the extent of twenty thousand one hundred and twenty two (20,122) shares of class D;
- by Mr Alberto ZANAZZI, residing in I-20129 Milan, Viale Piceno 5 (Italy), to the extent of twenty thousand eight hundred eighty seven (20,887) shares of class D;
- The shares have been fully paid up by conversion into capital of uncontested, current and exercisable claims of a total amount of seven hundred fifty thousand six hundred seventy-two Euro (EUR 750,672.-), existing in their favour and against the public limited liability company ELEKTRON S.A., and by cancellation of such claims to this extent.

Assessment contribution report

This claim has been audited by an independent auditor, according to articles 26-1 and 32-1 of the law on business corporations, specifically by Grant Thornton Lux Audit S.A. having its registered office in 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen, who concludes as follows:

"Conclusion

Based on the audits performed as described above, we are of the opinion that the proposed contribution is described clearly and accurately and that the selected valuation methods are appropriate to the given circumstances. The actual value of the debt with a nominal value of seven hundred fifty thousand six hundred seventy-two Euro (EUR 750,672.-) to transform capital corresponds to a value at least equal to the issuance by the Company of seven hundred fifty thousand six hundred seventy-two (750,672) new shares with a value of one euro (EUR 1.00).

Capellen, the 21 st September 2015

Such report, after signature "ne varietur" by the members of the board and the notary will remain here annexed to be formalised.

Following such capital increase article 5 of the articles is amended as follows:

"The subscribed capital is set at eight hundred thirty eight hundred fifty thousand six hundred seventy-two Euro (EUR 850,672.-), divided into fifty (50) class A shares (the "Class A Shares" and their holder(s) being referred to as the "Class A Shareholder(s)"); sixty two thousand eight hundred and twenty nine (62,829) class B shares (the "Class B Shares" and their holder(s) being referred to as the "Class B Shareholder(s)") and thirty seven thousand one hundred and twenty one (37,121) class C shares (the "Class C Shares" and their holder(s) being referred to as the "Class C Shareholder(s)") and seven hundred fifty thousand six hundred seventy-two (750,672) class D shares (the "Class D Shares" and their holder(s) being referred to as the "Class D Shareholder(s)"), all being registered shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up (by 100 %).

The Class A Shares, the Class B Shares the Class C Shares and the Class D Shares are collectively referred to as the "Shares" and their holders being collectively referred to as the "Shareholders".

Fourth resolution

The meeting states that item 4 of the agenda has become devoid of purpose.

As nothing remains on the agenda, the president hereby calls the meeting closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze.

Le vingt-et-un septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie



l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ELEKTRON S.A., avec siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133.147,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2766 du 30 novembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 194 du 29 janvier 2009;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 novembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3220 du 30 décembre 2011.

Le capital social est fixé à cent mille Euros (100.000.-EUR), représenté par cinquante (50) actions de catégorie A, soixante-deux mille huit cent vingt-neuf (62.829) actions de catégorie B et trente-sept mille cent vingt-et-un (37.121) actions de catégorie C, toutes ces actions étant des actions nominatives d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune.

La séance est présidée par Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle,

qui désigne comme secrétaire Madame Sarah LOBO, Master of commerce, demeurant professionnellement à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Meriem AGREBI, employée, demeurant professionnellement à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1.- Création d'une nouvelle classe d'actions (Actions de classe D) ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) ayant un droit préférentiel de remboursement de leur contribution pour laquelle elles ont été émises;
- 2.- Modification des statuts pour refléter la création des nouvelles actions de classe D et le droit préférentiel de remboursement;
- 3.- Souscription et paiement d'un nombre d'actions nouvelles de classe D tel que confirmé respectivement par les bulletins de souscription et le bulletin d'adjudication à travers la conversion de la Nouvelle Avance Actionnaires;
- 4.- Acceptation de la souscription des actions restantes par les autres actionnaires de la société et par les actionnaires de Boxtel S.A. qui a cédé ses droits de souscription aux investisseurs de Abacus Invest SICAR and, éventuellement, abandonner les droits de souscriptions non exercés.
- II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.
- III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées envoyées aux actionnaires nominatifs non présents ou représentés en date du 3 septembre 2015.
- IV. Il résulte de cette liste de présence que sur cinquante (50) actions de catégorie A, soixante-deux mille huit cent vingtneuf (62 829) actions de catégorie B et trente-sept mille cent vingt et une (37 121) actions de catégorie C émises, cinquante (50) actions de catégorie A, soixante-deux mille huit cent vingt-neuf (62 829) actions de catégorie B et trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-quinze (34.595) actions de catégorie C actions sont présentes ou représentées à l'assemblée.

Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

V. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer une nouvelle classe d'actions (actions de classe D) ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) ayant un droit préférentiel de remboursement de leur contribution pour laquelle elles ont été émises.

Deuxième résolution

En considération de la première résolution les articles suivants des statuts sont modifiés:

Art. 6. Droits attachés aux actions. Le paragraphe 6.4. est ajouté:

Les actions de classe D confèrent à leurs détenteurs tous les droits conférés aux actions de classe C, en sus des droits spécifiques sur les bonis de liquidation tel que disposé à la clause 25.3.0. des statuts.

Art. 25. Distribution des bénéfices. Le paragraphe 25.3.0 est ajouté:

Tout dividende, distribution de réserves ou bonis de liquidation seront alloués aux actions de classe D jusqu'à ce qu'un montant égal au montant payé sur ces actions ait été alloué.

Le paragraphe 25.3.2. est modifié comme suit:

Les dividendes restants seront alloués aux actionnaires de Classe A et aux actionnaires de classe C et de classe D comme suit: (i) 20% aux actionnaires de classe A; (ii) 80% aux actionnaires de classe C et de classe D.



Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à une augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept cent cinquante mille six cent soixante-douze euros (EUR 750.672) de manière à le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000) à huit cent cinquante mille six cent soixante-douze euros (EUR 850.672), ce moyennant création et émission de sept cent cinquante mille six cent soixante-douze (750.672) actions de catégorie D d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Les sept cent cinquante mille six cent soixante-douze (750.672) nouvelles actions émises ont toutes été souscrites comme suite:

- par la société ARMAROD VENTURES LTD., avec siège social à Vanterpool Plaza, Wickhams Cay I, 2 nd Floor, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, à concurrence de trente cent mille (300.000) actions de catégorie D;
- par M. Paolo BOLOGNA, résidant I-20121 Milan, Via Turati 3 (Italie), à concurrence de trente-six mille cent quarante-deux (36.142) actions de catégorie D;
- par la société anonyme BOXTEL S.A., avec siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean L'Aveugle, à concurrence de huit mille cinq cent (8.500) actions de catégorie D;
- par la société MASCHERONI RISCIOTTI & CI S.r.l., avec siège social à I-20129 Milan, Via Attilio de Luigi 8 (Italie), à concurrence de vingt-quatre mille neuf cent soixante-quatre (24.964) actions de catégorie D;
- par la société PIGRECO CORPORATE FINANCE S.r.l., avec siège social à I-20121 Milan, Via Boschetti 6 (Italie), à concurrence de trois cent quarante mille cinquante -sept (340.057) actions de catégorie D;
- par M. Paolo VACCHINO, résidant 1-20133 Milan, Via G. Sassi 2 (Italie), à concurrence de vingt mille cent vingt-deux (20.122) actions de catégorie D;
- par M. Alberto ZANAZZI, résidant I-20129 Milan, Viale Piceno 5 (Italie), à concurrence de vingt mille huit cent quatre-vingt-sept (20.887) actions de catégorie D;

Les actions seront intégralement libérées par voie de conversion en capital de créances incontestées, actuelles et exigibles d'un montant total de sept cent cinquante mille six cent soixante-douze euros (EUR 750.672) existant en leur faveur et à l'encontre de la société ELEKTRON S.A., et par radiation desdites créances à hauteur du montant susvisé.

Rapport d'évaluation de l'apport

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, lesdites créances ont été vérifiées par le cabinet Grant Thornton, réviseurs indépendants, sis L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, qui conclut ce qui suit:

"Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données. La valeur effective de la créance d'une valeur nominale de sept cent cinquante mille six cent soixante-douze euros (EUR 750.672) à transformer en capital correspond à une valeur au moins égale à l'émission par la société de sept cent cinquante mille six cent soixante-douze (750.672) actions nouvelles d'une valeur de un euro (EUR 1).

Capellen, le 21 septembre 2015

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes en vue de sa formalisation.

Suite à cette augmentation de capital l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

"Le capital social est fixé à huit cent cinquante mille six cent soixante-douze euros (EUR 850.672), représenté par cinquante (50) actions de catégorie A (ci-après les "Actions de catégorie A", leurs détenteurs étant dénommés les "Détenteurs d'Actions de catégorie A"); soixante-deux mille huit cent vingt-neuf (62.829) actions de catégorie B (ci-après les "Actions de catégorie B", leurs détenteurs étant dénommés les "Détenteurs d'Actions de catégorie B") et trente-sept mille cent vingt-et-une (37.121) actions de catégorie C (ci-après les "Actions de catégorie C", leurs détenteurs étant dénommés les "Détenteurs d'Actions de catégorie C") et sept cent cinquante mille six cent soixante-douze (750.672) actions de catégorie D (ci-après les "Actions de catégorie D"), toutes ces actions étant des actions nominatives d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées (à 100 %).

Les Actions de catégorie A, de catégorie B, de catégorie C et de catégorie D sont collectivement dénommées les "Actions", leurs détenteurs étant collectivement dénommés les "Actionnaires".

Quatrième résolution

L'assemblée constate que le point 4 de l'ordre du jour est devenu sans objet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.



Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. BEMTGEN, S. LOBO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 septembre 2015. Relation: GAC/2015/8223. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163727/248.

(150180859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Lombard International Assurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 37.604.

EXTRAIT

- 1. Il résulte d'un courrier adressé à la Compagnie, que Monsieur Claude Marx, a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 23 septembre 2015
 - 2. Le Conseil d'Administration de la Société est désormais composé de Madame et Messieurs:
 - 1. John Hillman
 - 2. Norbert Becker
 - 3. Jan Carendi
 - 4. Emer Daly
 - 5. Menes Chee
 - 6. Andrea Valeri
 - 7. John Van der Wielen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Pour la Société

Audrey Coque

Référence de publication: 2015162276/22.

(150178969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

North-East Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 142.814.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "NORTH-EAST INVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142814, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2804 du 20 novembre 2008,

et dont les statuts (les "Statuts") ont modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jean SECKLER, en date du 1 ^{er} décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 44 du 7 janvier 2010.

L'Assemblée est présidée par Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Carmen GEORGES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.



Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
- 2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- 3. Nomination de la société "ARTEMIS CONSULTING TELECOM JLT" en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société;
 - 4. Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
 - 5. Divers.
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société régie par les lois des Emirats Arabes Unis "ARTEMIS CONSULTING TELECOM JLT", établie et ayant son siège social à Dubai, Jumeirah Lakes Towers, HDS Tower, Unit No. 1004, Plot No. PH1-F2, inscrite auprès du Registrar of Companies of the Dubai Multi Commodities Centre Authority sous le numéro JLT2905, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, C. GEORGES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 29 septembre 2015. 2LAC/2015/21724. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164030/86.

(150180102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Nob Hill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.115.

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 29 septembre 2015 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat de Monsieur Giovanni Spasiano, résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur;
- D'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Emmanuel Briganti, résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur;
- De nommer comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Carminé Guasco, résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance l'assemblée statuant sur les comptes au 31.12.2016,
- De nommer comme nouvel administrateur CL MANAGEMENT S.A., ayant comme siège social 20 rue de la Poste L-2346 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance l'assemblée statuant sur les comptes au 31.12.2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOB HILL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015162369/21.

(150178935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

ProLogis European Finance IV S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

 $R.C.S.\ Luxembourg\ B\ 83.916.$

à modifier: Suite à une fusion datée du 30 septembre 2015, cinq cents (500) parts sociales détenues par la société ProLogis European Holdings IV S.à r.l. ont été transférées à ProLogis European Holdings VI S.à r.l.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Holdings VI S.à r.l. 500 parts sociales

Luxembourg, le 30 septembre 2015.

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2015162412/17.

(150179522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.



Denova S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 174.361.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of the month of September;

Before Us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Victoria Management Services S.A., a company incorporated in accordance with the laws of Luxembourg under registration number B 47765 and with its registered address at 58, Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Khadigea Klingle, senior legal counsel (the "Proxy-holder"),

by virtue of a power of attorney under private seal given on 10 September 2015,

which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The Sole Shareholder has requested the attorney to state that it is the sole shareholder of Denova S.à r.l. (société à responsabilité limitée), a private limited liability company with registered office in 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under section B number 174361 (the "Company").

The Company was incorporated pursuant to a notarial deed, dated 13 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 453 dated 23 February 2013.

The articles of the Company have not been amended since its incorporation.

The Proxy-holder declared and requested the notary to record that:

- I. The Sole Shareholder holds 12,500 ordinary shares divided into 10 classes of shares (from class A to J) with a par value of one Euro (EUR 1) each representing the entire share capital of twelve thousand and five hundred EUR (EUR 12,500.-) of the Company. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present meeting, the appearing party considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waive all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the meeting. Decisions can thus be validly taken on all items of the agenda.
 - II. The items of the agenda of the meeting on which resolutions are to be passed are as follows:
 - 1.- Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).
 - 2.- Approve the opening liquidation balance sheet of the Company.
- 3.- Appointment of Sporagnium Limited, incorporated in the British Virgin Islands on 22 September 2004, with registration number 615637 and registered address at 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, British Virgin Islands, as the liquidator of the Company (the "Liquidator").
- 4.- Grant the Liquidator the widest powers set forth in articles 144 and seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "1915 Law") and the articles of incorporation of the Company, empowering the Liquidator, among other things, to realise the asset and pay the liabilities of the Company for the purposes of winding up the affairs of the Company; to make, in the sole discretion of the Liquidator, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) including the making of any interim liquidation distribution to the Sole Shareholder.
 - 5.- Miscellaneous.
 - III. The Sole Shareholder, represented as stated above, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the opening liquidation balance sheet of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Sporagnium Limited, a limited liability company incorporated in the British Virgin Islands on 22 September 2004, with registration number 615637 and registered address at 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, British Virgin Islands, as the liquidator of the Company, (the "Liquidator").



Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator the widest powers set forth in articles 144, and seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 and the articles of incorporation of the Company and the liquidator is therefore empowered, among other things, to realise the asset and pay the liabilities of the Company for the purposes of winding up the affairs of the Company and in the sole discretion of the Liquidator, to make advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) including the making of any interim liquidation distribution to the Sole Shareholder.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de septembre;

Par devant Nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Victoria Management Services S.A., une société constituée en accord avec le droit de Luxembourg, sous le numéro d'enregistrement B 47765 et ayant son siège social situé au 58, Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Madame Khadigea Klingele, juriste senior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 10 septembre 2015;

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

L'Associé Unique, représenté tel qu'exposé ci-dessus, déclare être l'associé unique de Denova S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 174361, (la "Société"), constituée suivant acte notarié, le 13 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 453 en date du 23 février 2013.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

- Le Mandataire a déclaré et prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:
- I. L'Associé Unique détient douze mille cinq cent (12.500) parts sociales nominatives (shares) divisées en 10 classes de parts sociales (classes A à J) ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500). L'intégralité du capital social de la Société étant représenté lors de la présente assemblée, la comparante se considère comme valablement convoquée et déclare avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiquée au préalable et renonce, par conséquent, à tous les droits et formalités liés à la convocation à l'assemblée. Des décisions pourront par conséquent être prises valablement au sujet de tous les points inscrits à l'ordre du jour.
 - II. Les points de l'ordre du jour de cette assemblée sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:
 - 1. Dissolution de la Société et décision de placer la Société en liquidation volontaire;
 - 2. Approbation des comptes d'ouverture de la liquidation de la Société;
- 3. Nomination de Sporagnium Limited, constituée aux Iles Vierges Britanniques le 22 septembre 2004, sous le numéro d'enregistrement 615637 et ayant son siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Iles Vierges Britanniques, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»);
- 4. Conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges établis dans la loi modifiée du Luxembourg sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915 (la «Loi») ainsi que les statuts de la Société, habilitant le Liquidateur, parmi d'autres choses, à réaliser l'actif et régler le passif de la Société aux fins de liquider des affaires de la Société, à effectuer, à sa seule discrétion,



des avances en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation, incluant la réalisation de distribution de boni de liquidation intérimaire à L'Associé Unique.

4. Divers.

III. L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de la placer en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les comptes d'ouverture de la liquidation de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Sporagnium Limited, une société à responsabilité limitée, constituée aux Iles Vierges Britanniques le 22 septembre 2004, sous le numéro d'enregistrement 615637 et ayant son siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Iles Vierges Britanniques, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»);

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges établis dans la Loi et les articles de constitution de la Société, pour liquider la Société, habilitant le Liquidateur, parmi d'autres choses, à réaliser l'actif et régler le passif de la Société aux fins de liquider des affaires de la Société, à effectuer, à sa seule discrétion, des avances en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation, incluant la réalisation de distribution de boni de liquidation intérimaire à L'Associé Unique.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Mondorf-les-Bains, à l'étude du notaire soussigné, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 11 septembre 2015. GAC/2015/7664. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163681/145.

(150180190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Self B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.366.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Self B S.à r.l. du 23 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Self B S.à r.l. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015162519/12.

(150179328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.



Equifax Luxembourg (No.9) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 200.452.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty first day of September.

Before Us Maître Marc Lecuit, Civil law notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Equifax Luxembourg (No. 8) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered address at 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies register (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr. Pieter Jan van der Meer, advocaat, born on December 30 th, 1968 in Rotterdam, The Netherlands, professionally residing at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" (private limited liability company) which such party declares to incorporate.

Form- Name - Object - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by Luxembourg law and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").
 - Art. 2. The Company will exist under the name of "Equifax Luxembourg (No. 9) S.à r.l."
- **Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, to any affiliated companies or to any other company being part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

- **Art. 4.** The Company has its registered office in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Bertrange by decision of the board of managers. The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles. The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.
- **Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by bankruptcy or insolvency of any shareholder.



Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Share Capital - Shares

- **Art. 7.** The issued share capital of the Company is set at twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000.-) divided into twenty-five thousand (25,000) shares, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, all of which are fully subscribed and paid up. In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve. Similarly, the Company may create a distributable reserve in order to receive the capital contributions made to the Company and not remunerated by shares of the Company.
- **Art. 8.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. The shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting. Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.
- **Art. 9.** The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted by unanimous decision of the shareholders. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price, it being understood that the amount may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.
- **Art. 10.** The shares of the Company may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with specific terms and conditions applicable to such convertible instruments. Any shareholder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise disposes of one or more of his shares in the share capital of the Company to another shareholder or to a third party (or to the Company in the case of a redemption) is obliged to transfer, sell, assign, pledge or otherwise dispose of a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same party (or to the Company, as applicable and without prejudice to the provisions laid down in article 9 in respect of the redemption by the Company of its own shares), in accordance with the specific terms and conditions applicable to the concerned convertible instruments.

Management

Art. 11. The Company is administered by two class of managers designated as class A manager(s) and class B manager (s) respectively. The class B managers shall be Luxembourg residents (or non-residents who carry on a professional activity in Luxembourg). The managers need not to be shareholders. The board of managers shall be composed of at least 50% of class B managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum remove and replace any manager.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager. In case several class A managers would sign, the Company would be validly bound if the equivalent number of class B managers have also signed.

The board of managers may sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The board of managers will determine its agent(s) power, duties and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.



Art. 12. The managers do not contract in their functions any personal obligation concerning the commitments regularly taken by them in the name of the Company; as representatives of the Company, the managers are only responsible for the execution of their mandates.

Art. 13. The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers. The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Notice can be given to each manager in writing or by fax, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members - represented by at least 50% of class B managers - is present or represented by proxies and provided that at least two managers -with at least one class B manager - are physically present. Any other manager, in addition to the quorum, may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager. Any and all managers, apart from those who are the quorum and must attend in person, may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by a majority of the managers present or duly represented, with a vote of at least one class A manager and one class B manager in favor of the decision. The establishment by the Company of offices and branches shall require the unanimous decision of the board of managers.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a board of managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

The board meeting shall be held at least once a year (or each time a strategic decision relating to the Company is to be taken) at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

General meetings of shareholders

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing. If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in the municipality of the Company's registered office within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 15 (fifteen) days prior to the date of the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice. Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder. Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting. At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.



A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole share-holder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Annual Accounts

- Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of the same year.
- **Art. 17.** Each year, as of 1 st of January, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company. At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.
- **Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 19. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment. At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Where the thresholds determined by the Luxembourg laws are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréés) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company. Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital are decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 21. Notwithstanding the provisions of article twenty, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

- **Art. 22.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.
- **Art. 23.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration. When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. The Company is governed by the laws of Luxembourg.

Subscription - Payment

All shares have been subscripted as follows:

Equifax Luxembourg (No. 8) S.à r.l.: twenty-five thousand (25,000) shares

Total: twenty-five thousand (25,000) shares



All shares have been fully paid up by a contribution in cash from Equifax Luxembourg (No. 8) S.à r.l.. of an amount of twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000), so that the total sum of twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date of incorporation and shall end on December 31 st, 2015.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (\in 1,500).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named appearing party, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of the sole shareholder, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

- 1) The Company will be administered by the following managers which are appointed for an undetermined duration:
 - i) Are appointed as class A managers:
- Mr. James W. Roebuck, company director, born on August 14 th , 1958 in Georgia, United States of America, professionally residing at 1550 Peachtree Street, N.W., Atlanta, GA 30309, United States of America; and
- Mr. Juan Ruiz, company director, born on August 7 th , 1963 in Granada, Spain, professionally residing at 1550 Peachtree Street, N.W., Atlanta, GA 30309, United States of America.
 - ii) Are appointed as class B managers:
- Mr. Faruk Durusu, avocat à la Cour, born on June 20 th , 1978 in Yildizeli, Turkey, professionally residing at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Pieter Jan van der Meer, advocaat, born on December 30 th, 1968 in Rotterdam, The Netherlands, professionally residing at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Philippe van den Avenne, accountant, born on April 29 th , 1972 in Beloeil, Belgium, professionally residing at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Andrej Grossmann, accountant, born on December 19 th , 1975 in Berlin, Germany, professionally residing at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mrs. Elisabeth Maas, company officer, born on February 21 st , 1979 in Turnhout, Belgium, professionally residing at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article eleven of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager. In case several class A managers would sign, the Company would be validly bound if the equivalent number of class B managers have also signed.

2) The Company shall have its registered office at 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un septembre.

Par-devant nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Equifax Luxembourg (No. 8) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 1, rue du Potager L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («l'Associée»),

Ici représentée par Monsieur Pieter Jan van der Meer, advocaat, né le 30 décembre 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.



Ladite procuration, paraphée ne varietur par la partie comparante représentée telle que décrit ci-dessus, et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit.

Forme - Dénomination - Objet - Siège - Durée

- **Art. 1** er . Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).
 - Art. 2. La société existera sous la dénomination «Equifax Luxembourg (No. 9) S.à r.l.».
- Art. 3. L'objet de la Société est l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, aux entités affiliées et aux autres sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, nantir ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières se rapportant directement ou indirectement aux domaines décrits ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet social.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative

- Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de Bertrange par décision du conseil de gérance. Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts. La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
- **Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. La faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 6.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique s'il y a lieu.

Capital social- Parts sociales

- **Art. 7.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars américains (25.000 USD) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale. De manière tout à fait similaire, la société pourra mettre en place une réserve disponible servant à recevoir les apports non rémunérés par des titres.
- Art. 8. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.



- **Art. 9.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société ou de l'associé unique (selon le cas). Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat, étant entendu que le montant n'excédera pas les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté par les bénéfices reportés et les réserves disponible moins les pertes et les sommes devant être attribuées à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.
- **Art. 10.** Les parts sociales de la Société peuvent être alignés sur des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société conformément à des conditions générales spécifiques applicables à ces instruments convertibles. Tout associé qui transfert, vend, transmet, gage ou dispose autrement d'une ou plusieurs de ses parts représentatives du capital social de la Société à un tiers (ou à la Société en cas de rachat de parts sociales propres) est obligé de transférer, vendre, gager, transmettre ou dispose autrement une proportion similaire de ses instruments convertibles, le cas échéant, à ce même tiers (ou à la Société si applicable et sans préjudice des stipulations contenues dans l'article 9 concernant le rachat par la Société de ses propres parts sociales), en conformité avec les conditions générales spécifiques applicables auxdits instruments convertibles.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par deux classes de gérants désignés respectivement gérant(s) de classe A et gérant(s) de classe B. Les gérants de classe B doivent être des résidents luxembourgeois (ou des non résidents exerçant une activité professionnelle à Luxembourg). Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le conseil de gérance doit être composé d'au mois 50% de gérants de classe B.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix. La rémunération des gérants peut être modifiée par résolution de l'assemblée générale des associés prises dans les mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes ou par une décision de l'associé unique.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. En cas de signature par plusieurs gérants de classe A, la Société sera valablement engagée si un nombre équivalent de gérants de classe B ont également signés.

Le conseil de gérance peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de son/ces agent(s), la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

- **Art. 12.** Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant. Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre. Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par téléfax, câble,

moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut valablement être tenu et prendre des décisions si une majorité de ses membres - représentée par au moins 50% de gérants de classe B - est présente ou représentée par procurations et dans la mesure ou au moins deux gérants - dont au moins un gérant de classe B- sont physiquement présents. Tout autre gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, ou par tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants. Une fois le quorum réuni, tout autre



gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, avec le vote d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B en faveur de la décision. La Société peut établir des bureaux et des succursales sous réserve d'une décision unanime du conseil de gérance.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que des résolutions adoptées à une réunion du conseil de gérance. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être documentées par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire, fax, câble, par moyen électronique, ou par tout moyen de télécommunication approprié.

Un conseil de gérance doit être tenu au moins une fois l'année (ou bien à chaque fois qu'une décision stratégique relative à la Société doit être prise) au siège social de la Société, ou en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Assemblée générale des associés

Art. 14. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue dans la ville du siège social de la Société dans les six mois suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 15 (quinze) jours avant la date de l'assemblée. Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable. Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé. Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée. Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

- Art. 16. L'exercice social de commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 17.** Chaque année, à partir du 1 ^{er} janvier, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société. Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.
- **Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 19. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de



l'assemblée générale des associés suivant sa nomination. A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/ pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les seuils déterminés par les lois luxembourgeoises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article vingt, l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

- **Art. 22.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.
- **Art. 23.** La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 24. La Société est régie par les lois luxembourgeoises.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Equifax Luxembourg (No. 8) S.à r.l.: vingt-cinq mille (25.000) parts sociales

Total: vingt-cinq mille (25.000) parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire d'Equifax Luxembourg (No. 8) S.à r.l. d'un montant de vingt-cinq mille dollars américains (25.000 USD) de sorte que la somme totale de vingt-cinq mille dollars américains (25.000 USD) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2015.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (€ 1.500).

Résolution de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) La Société sera gérée par les gérants suivants qui sont nommés pour une duré indéterminée:
 - i) Sont nommés gérants de classe A:



- Monsieur James W. Roebuck, directeur de sociétés, né le 14 août 1958 en Géorgie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1550 Peachtree Street, N.W., Atlanta, GA 30309, Etats-Unis d'Amérique; et
- Monsieur Juan Ruiz, directeur de sociétés, né le 7 août 1963 à Grenade, Espagne, demeurant professionnellement au 1550 Peachtree Street, N.W., Atlanta, GA 30309, Etats-Unis d'Amérique.
 - ii) Sont nommés gérants de classe B:
- Monsieur Faruk Durusu, avocat à la Cour, né le 20 juin 1978 à Yildizeli, Turquie, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Pieter-Jan van der Meer, advocaat, né le 30 décembre 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Philippe van den Avenne, comptable, né le 29 avril 1972 à Beloeil, Belgique, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Andrej Grossmann, comptable, né le 19 décembre 1975 à Berlin, Allemagne, demeurant professionnellement à Atrium Business Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Madame Elisabeth Maas, company officer, née le 21 février 1979 à Turnhout, Belgique, demeurant professionnellement à Atrium Business Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément à l'article onze des Statuts, la Société est engagée par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. En cas de signature par plusieurs gérants de classe A, la Société sera valablement engagée si un nombre équivalent de gérants de classe B ont également signés.

2) Le siège social de la Société est établi au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P.van der MEER, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 septembre 2015. Relation: 2LAC / 2015 / 21204. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen/ Mersch, le 05 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163708/528.

(150180748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

SELF France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.385.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Self France S.à r.l. du 23 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Self France S.à r.l. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015162520/12.

(150179361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Liomatherm s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 179.982.

L'an deux mille quinze, le quinze septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:



1.- Monsieur Lionel REPPLINGER, employé privé, né à Villerupt (France) le 15 mars 1969, demeurant à F-54135 Mexy, 33, rue de la République,

détenteur de cinquante (50) parts sociales.

2) Monsieur Maxime LEHEUX, employé privé, né à Nancy (France) le 14 juillet 1984, demeurant à F-54620 Doncourt-les-Longuyon, 1, rue des Vergers,

détenteur de cinquante (50) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "LIOMATHERM s.à r.l." (numéro d'identité 2013 24 38 804), avec siège social à L-4645 Niederkorn, 145, route de Pétange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 179.982, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 août 2013, publié au Mémorial C, numéro 2645 du 23 octobre 2013, requièrent le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social à L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

Suite à ce transfert de siège social, les associés décident de modifier le 1 ^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Al. 1** er . Le siège de la société est établi à Pétange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés."

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: REPPLINGER, LEHEUX, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30443. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163938/42.

(150180024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Setrim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 41, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 100.128.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015162523/10.

(150178777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Panthelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 188.460.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of the month of September,

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. Panthelux Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of one million forty thousand Euro (EUR 1,040,000), having its registered office at 488, route de



Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.979, represented by by Mrs Alexia UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

- 2. Stephen James Tuddenham of 76 Pear Tree Lane, Newbury RG14 2LY, United Kingdom, represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.
- 3. Jason Richard Long of Hideaway Corner, Edwardstone, Sudbury C010 5PT, United Kingdom, represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.
- 4. Stephen Carr Hodgson of 41 Southview Avenue, Caversham, Reading RG4 5AD, United Kingdom, represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.
- 5. Robert Allen Piconi of Via alla Fontana 23A, 6977 Ruvigliana, Lugano, Switzerland, represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.
- 6. Vincenzo Campanale of Via Merlina 5a, 6962, Viganello, Lugano, Switzerland, represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Lugano on 21 September 2015.
- 7. Dimitris Kotsovolis of Purasca Inferiore 64, 6889, Purasca, Switzerland represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.
- 8. P5 Sub L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.
- 9. Permira V L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.
- 10. P5 Co-Investment L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.
- 11. Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.
- 12. P5 CIS S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with number B 178 072, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.
- 13. Permira V I.A.S L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The above-mentioned entities are the shareholders (the "Shareholders") which are the holders of all voting rights of Panthelux S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of one hundred ninety-six thousand eight hundred ninety-six Euro and eighty-eight cents (EUR 196,896.88), having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.460 and incorporated pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 26 June 2014, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 2512 page 120553 on 17 September 2014 (the "Company"). The Articles have been amended for the last time on 30 June 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary and published in the Memorial on 11 September 2015, number 2475, page 118762.

Such appearing persons, acting in their above stated capacity, have required the officiating notary to draw up as follows: The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase the share capital of the Company by an amount of fifty-four thousand three hundred ninety-seven Euro and sixty-two cents (EUR 54,397.62) so as to raise it from its amount of one hundred ninety-six thousand eight hundred ninety-six Euro and eighty-eight cents (EUR 196,896.88) to two hundred fifty-one thousand two hundred ninety-four Euro and



fifty cents (EUR 251,294.50) by the issue of eight hundred ninety-nine thousand five hundred ninety-eight (899,598) class A1 shares, eight hundred ninety-nine thousand five hundred ninety-six (899,596) class A2 shares, eight hundred ninety-nine thousand five hundred ninety-nine thousand five hundred ninety-six (899,596) class A3 shares, eight hundred ninety-nine thousand five hundred ninety-six (899,596) class A4 shares, nine hundred twenty thousand six hundred eighty-eight (920,688) class P1 shares and nine hundred twenty thousand six hundred eighty-eight (920,688) class P2 shares (the "New Shares"), paid up through contribution in cash, together with an aggregate share premium in an amount of thirty-eight million eight hundred forty-five thousand one hundred one Euro and twenty-five cents (EUR 38,845,101.25).

Subscription and payment of the new shares.

- 2. Amendment of article 5.1 of the articles of the Company.
- 3. Acknowledgement of the resignation of Kees Jager as manager of the Company with effect as of the date of the meeting.
 - 4. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of fifty-four thousand three hundred ninety-seven Euro and sixty-two cents (EUR 54,397.62) so as to raise it from its amount of one hundred ninety-six thousand eight hundred ninety-six Euro and eighty-eight cents (EUR 196,896.88) to two hundred fifty-one thousand two hundred ninety-four Euro and fifty cents (EUR 251,294.50) by the issue of eight hundred ninety-nine thousand five hundred ninety-eight (899,598) class A1 shares, eight hundred ninety-nine thousand five hundred ninety-six (899,596) class A2 shares, eight hundred ninety-nine thousand five hundred ninety-six (899,596) class A3 shares, eight hundred ninety-nine thousand five hundred ninety-six (899,596) class A4 shares, nine hundred twenty thousand six hundred eighty-eight (920,688) class P1 shares and nine hundred twenty thousand six hundred eighty-eight (920,688) class P2 shares (the "New Shares"), paid up through contribution in cash, together with an aggregate share premium in an amount of thirty-eight million eight hundred forty-five thousand one hundred one Euro and twenty-five cents (EUR 38,845,101.25).

Subscription and Payment

The New Shares have been subscribed and paid in as follow:

- 1. Panthelux Topco S.à r.l., aforementioned, declares to subscribe to and fully pay for eight hundred fifty-one thousand thirty-three (851,031) new class A1 shares, eight hundred fifty-one thousand thirty-one (851,031) new class A2 shares, eight hundred fifty-one thousand thirty-one (851,031) new class A3 shares, eight hundred fifty-one thousand thirty-one (851,031) new class A4 shares, eight hundred seventy thousand nine hundred eighty-four (870,984) new class P1 shares and eight hundred seventy thousand nine hundred eighty-five (870,985) new class P2 shares, together with a share premium of an aggregate amount of thirty-six million seven hundred forty-eight thousand thirty-seven Euro and ninety-two cents (EUR 36,748,037.92) allocated as follows: six million seventy-seven thousand one hundred eighty-nine Euro and twenty cents (EUR 6,077,189.20) attached to the class A1 shares, six million seventy-seven thousand one hundred seventy-four Euro and ninety-two cents (EUR 6,077,174.92) attached to the class A3 shares, six million seventy-seven thousand one hundred seventy-four Euro and ninety-two cents (EUR 6,077,174.92) attached to the class A3 shares, six million two hundred nineteen thousand six hundred fifty-eight Euro and forty-one cents (EUR 6,219,658.41) attached to the class P1 shares and six million two hundred nineteen thousand six hundred sixty-five Euro et fifty-five cents (EUR 6,219,665.55) attached to the class P2 shares, paid up by a contribution in cash.
- 2. Robert Allen Piconi, aforementioned, declares to subscribe to and fully pay for forty-eight thousand five hundred sixty-five (48,565) new class A1 shares, forty-eight thousand five hundred sixty-five (48,565) new class A2 shares, forty-eight thousand five hundred sixty-five (48,565) new class A3 shares, forty-eight thousand five hundred sixty-five (48,565) new class A4 shares, forty-nine thousand seven hundred four (49,704) new class P1 shares and forty-nine thousand seven hundred three (49,703) new class P2 shares, together with a share premium of two million ninety-seven thousand sixty-three Euro and thirty-three cents (EUR 2,097,063.33) allocated as follows: three hundred forty-six thousand eight hundred Euro and fifty-six cents (EUR 346,800.56) attached to the class A1 shares, three hundred forty-six thousand eight hundred Euro and fifty-six cents (EUR 346,800.56) attached to the class A3 shares, three hundred forty-six thousand eight hundred Euro and fifty-six cents (EUR 346,800.56) attached to the class A4 shares, three hundred forty-six thousand eight hundred Euro and fifty-six cents (EUR 346,800.56) attached to the class A4 shares, three hundred fifty-four thousand nine hundred thirty-four Euro and eleven cents (EUR 354,934.11) attached to the class P1 shares and three hundred fifty-four thousand nine hundred twenty-six Euro and ninety-eight cents (EUR 354,926.98) attached to the class P2 shares, paid up by a contribution in cash.

The total amount of the capital increase amounting to thirty-eight million eight hundred ninety-nine thousand four hundred ninety-eight Euros and eighty-seven cents (EUR 38,899,498.87) is allocated as follows: fifty-four thousand three hundred ninety-seven Euro and sixty-two cents (EUR 54,397.62) to the share capital of the Company and thirty-eight million eight hundred forty-five thousand one hundred one Euro and twenty-five cents (EUR 38,845,101.25) to the share premium account of the Company.

The blocking certificate shows that the amount of thirty-eight million eight hundred ninety-nine thousand four hundred ninety-eight Euros and eighty-seven cents (EUR 38,899,498.87) is on the bank account of the Company.



Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles further to the above resolutions to reflect the capital increase, which shall now read as follows:

" Art. 5.

- 5.1 The share capital of the Company is hundred fifty-one thousand two hundred ninety-four Euro and fifty cents (EUR 251,294.50) divided into:
 - one million two hundred fifty thousand (1,250,000) initial ordinary shares (the "Initial Ordinary Shares");
- three million eight hundred thirty thousand eight hundred seventy-nine (3,830,879) class A1 ordinary shares (the "Class A1 Shares");
- three million eight hundred thirty thousand eight hundred seventy-one (3,830,871) class A2 ordinary shares (the "Class A2 Shares");
- three million eight hundred thirty thousand eight hundred seventy-one (3,830,871) class A3 ordinary shares (the "Class A3 Shares");
- three million eight hundred thirty thousand eight hundred seventy-one (3,830,871) class A4 ordinary shares (the "Class A4 Shares");
 - nineteen thousand seven hundred ninety-one (19,791) class B1 ordinary shares (the "Class B1 Shares");
 - nineteen thousand seven hundred ninety-one (19,791) class B2 ordinary shares (the "Class B2 Shares");
 - three hundred thirty-seven thousand five hundred (337,500) class C1 ordinary shares (the "Class C1 Shares");
 - three hundred thirty-seven thousand five hundred (337,500) class C2 ordinary shares (the "Class C2 Shares");
- three million nine hundred twenty thousand six hundred eighty-eight (3,920,688) class P1 shares (the "Class P1 Shares");
- three million nine hundred twenty thousand six hundred eighty-eight (3,920,688) class P2 shares (the "Class P2 Shares");

each having a nominal value of one eurocent (EUR 0,01).

The Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares The Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A4 Shares, Class P1 Shares and Class P2 Shares are hereinafter referred to as the "Strip Ordinary Shares"; the Class B1 Shares, Class B2 Shares, Class C1 Shares and Class C2 Shares are hereinafter referred to as the "Sweet Ordinary Shares" (the Strip Ordinary Shares and the Sweet Ordinary Shares being hereafter referred to as the "Ordinary Shares").

Any Shares of the Class B1 Shares and Class B2 Shares are referred to as the "B Shares"; any Shares of the Class C1 Shares and Class C2 Shares are referred to as the "C Shares".

In these Articles, "Share" or "Shares" means any or all of the above classes of shares, "Class of Shares" or "Classes of Shares" means the classes of Strip Ordinary Shares and the classes of Sweet Ordinary Shares, and "Shareholder" or "Shareholders" means any or all of the holders at the relevant time of the Shares."

Third resolution

The Shareholders acknowledge the resignation of Kees Jager as manager of the Company with effect as of the date of the meeting. Further to this resignation, the board of managers of the Company shall be composed as follows:

- Mr. Eddy PERRIER;
- Mr. Cédric PEDONI;
- Mrs. Signe MICHEL.

Statement

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately six thousand eight hundred Euros (EUR 6,800.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de septembre;



Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1. Panthelux Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de un million quarante mille euros (1.040.000,- EUR), ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.979, représentée par Madame Alexia UHL, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.
- 2. Stephen James Tuddenham, résidant au 76 Pear Tree Lane, Newbury RG14 2LY, Royaume-Uni, représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.
- 3. Jason Richard Long résidant à Hideaway Corner, Edwardstone, Sudbury C010 5PT, Royaume-Uni, représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.
- 4. Stephen Carr Hodgson résidant à 41 Southview Avenue, Caversham, Reading RG4 5AD, Royaume-Uni, représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.
- 5. Robert Allen Piconi résidant à Via alla Fontana 23A, 6977 Ruvigliana, Lugano, Suisse, représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.
- 6. Vincenzo Campanale résidant à Via Merlina 5a, 6962 Viganello, Lugano, Suisse, représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.
- 7. Dimitris Kotsovolis résidant à Purasca Inferiore 64, 6889, Purasca, Suisse, représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.
- 8. P5 Sub L.P.1, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. Limited dont le siège social est à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes, dûment représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.
- 9. Permira V L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. Limited dont le siège social est à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes, dûment représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.
- 10. P5 Co-Investment L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. Limited dont le siège social est à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes, dûment représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.
- 11. Permira Investments Limited, agissant par son nominee Permira Nominees Limited dont le siège social est à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes, dûment représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.
- 12. P5 CIS S.à r.l., une société régie selon le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178 072, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, dûment représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.
- 13. Permira V I.A.S L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. Limited dont le siège social est à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes, dûment représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les dites procurations signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les entités susmentionnées sont les associés (les "Associés") qui détiennent l'ensemble des droits de vote de Panthelux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt-huit centimes (196.896,88 EUR), ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.460 et constituée selon un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 2014, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2512 page 120553 en date du 17 septembre 2014 (la "Société"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 30 juin 2015 par un acte du notaire instrumentant, et publiés au Mémorial le 11 septembre 2015, numéro 2475, page 118762.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:



L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-deux centimes (54.397,62 EUR) de façon à le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt-huit centimes (196.896,88 EUR) à deux cent cinquante-et-un mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros et cinquante centimes (251.294,50 EUR) par l'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (899.598) parts sociales de catégorie A1, huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-seize (899.596) parts sociales de catégorie A2, huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-seize (899.596) parts sociales de catégorie A3, huit cent quatre-vingt-huit (920.688) parts sociales de catégorie P1 et neuf cent vingt mille six cent quatre-vingt-huit (920.688) parts sociales de catégorie P2 (les "Nouvelles Parts Sociales"), libérées par un apport en numéraire, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de trente-huit millions huit cent quarante-cinq mille cent un euros et vingt-cinq centimes (38.845.101,25 EUR).

Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

- 2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.
- 3. Constatation de la démission de Kees Jager en tant que gérant de la Société avec effet au jour de l'assemblée.
- 4. Divers.

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-deux centimes (54.397,62 EUR) de façon à le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt-huit centimes (196.896,88 EUR) à deux cent cinquante-et-un mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros et cinquante centimes (251.294,50 EUR) par l'émission de huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (899.598) parts sociales de catégorie A1, huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-seize (899.596) parts sociales de catégorie A2, huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-seize (899.596) parts sociales de catégorie A3, huit cent quatre-vingt-huit (920.688) parts sociales de catégorie P1 et neuf cent vingt mille six cent quatre-vingt-huit (920.688) parts sociales de catégorie P2 (les "Nouvelles Parts Sociales"), libérées par un apport en numéraire avec une prime d'émission d'un montant de trente-huit millions huit cent quarante-cinq mille cent un euros et vingt-cinq centimes (38.845.101,25 EUR).

Souscription et paiement

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites et payées comme suit:

- 1. Panthelux Topco S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à et payer intégralement pour huit cent cinquante-et-un mille trente-trois (851.033) nouvelles parts sociales de catégorie A1, huit cent cinquante-et-un mille trente-et-une (851.031) nouvelles parts sociales de catégorie A2, huit cent cinquante-et-un mille trente-et-une (851.031) nouvelles parts sociales de catégorie A3, huit cent cinquante-et-un mille trente-et-une (851.031) nouvelles parts sociales de catégorie A4, huit cent soixante-dix mille neuf cent quatre-vingt-quatre (870.984) nouvelles parts sociales de catégorie P1 et huit cent soixantedix mille neuf cent quatre-vingt-cinq (870.985) nouvelles parts sociales de catégorie P2, ensemble avec une prime d'émission de trente-six millions sept cent quarante-huit mille trente-sept euros et quatre-vingt-douze centimes (36.748.037,92 EUR) alloué comme suit: six millions soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-neuf euros et vingt centimes (6.077.189,20 EUR) liés aux parts sociales de catégorie A1, six millions soixante-dix-sept mille cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-douze centimes (6.077.174,92 EUR) liés aux parts sociales de catégorie A2, six millions soixantedix-sept mille cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-douze centimes (6.077.174,92 EUR) liés aux parts sociales de catégorie A3, six millions soixante-dix-sept mille cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-douze centimes (6.077.174,92 EUR) liés aux parts sociales de catégorie A4, six millions deux cent dix-neuf mille six cent cinquante-huit euros et quarante-et-un centimes (6.219.658,41 EUR) liés aux parts sociales de catégorie P1 et six millions deux cent dixneuf mille six cent soixante-cinq euros et cinquante-cinq centimes (6.219.665,55 EUR) liés aux parts sociales de catégorie P2, libérés par un apport en numéraire.
- 2. Robert Allen Piconi, susmentionné, déclare souscrire à et payer intégralement pour quarante-huit mille cinq cent soixante-cinq (48.565) nouvelles parts sociales de catégorie A1, quarante-huit mille cinq cent soixante-cinq (48.565) nouvelles parts sociales de catégorie A2, quarante-huit mille cinq cent soixante-cinq (48.565) nouvelles parts sociales de catégorie A3, quarante-huit mille cinq cent soixante-cinq (48.565) nouvelles parts sociales de catégorie A4, quarante-neuf mille sept cent quatre (49.704) nouvelles parts sociales de catégorie P1 et quarante-neuf mille sept cent trois (49.703) nouvelles parts sociales de catégorie P2, ensemble avec une prime d'émission de deux millions quatre-vingt-dix-sept mille soixante-trois euros et trente-trois centimes (2.097.063,33 EUR) alloués comme suit: trois cent quarante-six mille huit cent euros et cinquante-six centimes (346.800,56 EUR) liés aux parts sociales de catégorie A1, trois cent quarante-six mille huit cent euros et cinquante-six centimes (346.800,56 EUR) liés aux parts sociales de catégorie A3, trois cent quarante-six mille huit cent euros et cinquante-six centimes (346.800,56 EUR) liés aux parts sociales de catégorie A4, trois cent quarante-six mille huit cent euros et cinquante-six centimes (346.800,56 EUR) liés aux parts sociales de catégorie A4, trois cent cinquante-six centimes (346.800,56 EUR) liés aux parts sociales de catégorie A4, trois cent cinquante-six centimes (346.800,56 EUR) liés aux parts sociales de catégorie A4, trois cent cinquante-six centimes (346.800,56 EUR) liés aux parts sociales de catégorie A4, trois cent cinquante-six centimes (346.800,56 EUR) liés aux parts sociales de catégorie A4, trois cent cinquante-six centimes (346.800,56 EUR) liés aux parts sociales de catégorie A4, trois cent cinquante-six centimes (346.800,56 EUR) liés aux parts sociales de catégorie A4, trois cent cinquante-six centimes (346.800,56 EUR) liés aux parts sociales de catégorie A4, trois cent cinquante-six centimes (346.800,56 EUR)



quante-quatre mille neuf cent trente-quatre euros et onze centimes (354.934,11 EUR) liés aux parts sociales de catégorie P1 et trois cent cinquante-quatre mille neuf cent vingt-six euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (354.926,98 EUR) liés aux parts sociales de catégorie P2, libérées par un apport en numéraire.

Le montant total de l'augmentation de capital s'élevant à trente-huit millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-sept centimes (38.899.498,87 EUR) est alloué comme suit: cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-deux centimes (54.397,62 EUR) au capital social de la Société et trente-huit millions huit cent quarante-cinq mille cent un euros et vingt-cinq centimes (38.845.101,25 EUR) au compte de prime d'émission de la Société.

Le certificat de blocage montre que le montant de trente-huit millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-sept centimes (38.899.498,87 EUR) est sur le compte en banque de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui sera désormais lu comme suit:

" Art. 5.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante-et-un mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros et cinquante centimes (251.294,50 EUR) divisé en:
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires initiales (les "Parts Sociales Ordinaires Initiales");
- trois millions huit cent trente mille huit cent soixante-dix-neuf (3.830.879) parts sociales ordinaires de catégorie A1 (les "Parts Sociales de Catégorie A1");
- trois millions huit cent trente mille huit cent soixante-et-onze (3.830.871) parts sociales ordinaires de catégorie A2 (les "Parts Sociales de Catégorie A2");
- trois millions huit cent trente mille huit cent soixante-et-onze (3.830.871) parts sociales ordinaires de catégorie A3 (les "Parts Sociales de Catégorie A3");
- trois millions huit cent trente mille huit cent soixante-et-onze (3.830.871) parts sociales ordinaires de catégorie A4 (les "Parts Sociales de Catégorie A4");
- dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-onze (19.791) parts sociales ordinaires de catégorie B1 (les "Parts Sociales de Catégorie B1");
- dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-onze (19.791) parts sociales ordinaires de catégorie B2 (les "Parts Sociales de Catégorie B2");
- trois cent trente-sept mille cinq cent (337.500) parts sociales ordinaires de catégorie C1 (les "Parts Sociales de Catégorie C1").
- trois cent trente-sept mille cinq cent (337.500) parts sociales ordinaires de catégorie C2 (les "Parts Sociales de Catégorie C2"):
- trois millions neuf cent vingt mille six cent quatre-vingt-huit (3.920.688) parts sociales de catégorie P1 (les "Parts Sociales de Catégorie P1");
 - trois millions neuf cent vingt mille six cent quatre-vingt-huit (3.920.688) (les "Parts Sociales de Catégorie P2"); ayant chacune une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01).

Les Parts Sociales de Catégorie A1, les Parts Sociales de Catégorie A2, les Parts Sociales de Catégorie A3, les Parts Sociales de Catégorie A4, les Parts Sociales de Catégorie P1. Les Parts Sociales de Catégorie P2 sont ci-après désignées comme les "Parts Sociales Ordinaires Strip", les Parts Sociales de Catégorie B1, les Parts Sociales de Catégorie B2, les Parts Sociales de Catégorie C1 et les Parts Sociales de Catégorie C2 sont ci-après désignées comme les "Parts Sociales Ordinaires Sweet" (les Parts Sociales Ordinaires Strip et les Parts Sociales Ordinaires Sweet ensemble dénommées les "Parts Sociales Ordinaires".

Toutes Parts Sociales de Catégorie B1 et Parts Sociales de Catégorie B2 sont dénommées les "Parts Sociales B"; toutes Parts Sociales de Catégorie C1 et Parts Sociales de Catégories C2 sont dénommées les "Parts Sociales C".

Dans les présents Statuts, "Part Sociale" ou "Parts Sociales" signifie certaines ou toutes les catégories de parts sociales ci-dessus, "Catégorie de Parts Sociales" ou "Catégories de Parts Sociales" signifie les catégories de Parts Sociales Ordinaires Strip et les catégories de Parts Sociales Ordinaires Sweet, et "Associé" ou "Associés" signifie certains ou tous les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales.

Troisième résolution

Les Associés constatent la démission de Kees Jager en tant que gérant de la Société avec effet au jour de l'assemblée. Suite à cette démission, le conseil de gérance de la Société sera constitué comme suit:

- Mr. Eddy PERRIER;
- Mr. Cédric PEDONI;
- Mrs. Signe MICHEL.



Déclaration

Les frais, coûts, rémunérations ou charges de toute forme que ce soit qui incombent à la Société comme résultat de sa constitution sont estimés approximativement à six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte faite à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par ses nom, prénom, état-civil et résidence, ladite mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 septembre 2015. 2LAC/2015/21330. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164112/368.

(150180659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

SDK Ungarn SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 132.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015162613/10.

(150179790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

WPH Dallion II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 108.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WPH Dallion II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015162620/11.

(150179439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

WS Fashion International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.037.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 août 2015

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est renouvelé pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 28 août 2015.

Certifié sincère et conforme

WS FASHION INTERNATIONAL S.A.

Riccardo BRAGLIA / Serge KRANCENBLUM

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2015162621/16.

(150179402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.



WS Fashion International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WS FASHION INTERNATIONAL S.A.

Riccardo BRAGLIA / Serge KRANCENBLUM

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2015162622/12.

(150179403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

CMR Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1722 Luxembourg, 1, rue Joseph Heintz.

R.C.S. Luxembourg B 114.167.

L'an deux mille quinze,

Le vingt-cinq septembre,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange,

A comparu:

Monsieur Rodrigue RIVERA, gérant, né à Amboise/ Indre et Loire (France) le 22 juin 1976, demeurant à F-57340 Vallerange, 1, rue des Tilleuls.

Lequel comparant déclare être associé unique et gérant unique de la société à responsabilité limitée «CMR LUX S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-3511 Dudelange, 61-63, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 114 167,

société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank MOLITOR, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 12 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 903 du 9 mai 2006.

Ensuite le comparant, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-3511 Dudelange, 61-63, rue de la Libération, à L-1722 Luxembourg, 1, rue Joseph Heintz, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: R. RIVERA, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 octobre 2015. Relation: EAC/2015/22618. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 02 octobre 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015163659/38.

(150180642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.



SIPF II B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.050.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de SIPF II B S.à r.l. du 23 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de SIPF II B S.à r.l. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015162528/12.

(150179360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

mefa medienfabrik s.a., Société Anonyme, (anc. medienfabrik luxembourg s.a.).

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 6, rue Kummert.

R.C.S. Luxembourg B 129.266.

Im Jahre zwei tausend fünfzehn, den fünfundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg),

IST ERSCHIENEN:

Herr Ronald FRANK, Geschäftsmann, beruflich ansässig in L-6743 Grevenmacher, 6, rue Kummert.

Welcher Komparent hier vertreten ist durch Frau Sophie BATARDY, Angestellte, beruflich ansässig in L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 25. September 2015,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Bevollmächtigte und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, erklärte, dass er der alleinige Aktionär der Aktiengesellschaft medienfabrik luxembourg s.a. ist, mit Sitz in L-6743 Grevenmacher, 6, rue Kummert, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 129266,

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitze in Junglinster, am 12. Juni 2007, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1725 vom 14. August 2007 und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtssitze in Dudelange, am 3. September 2013, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2729 vom 31. Oktober 2013,

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zweiunddreissig tausend Euro (EUR 32.000.-) beläuft, eingeteilt in drei hundert zwanzig (320) Aktien mit einem Nennwert von je ein hundert Euro (EUR 100.-).

Der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, hat nachfolgenden Beschluss gefasst:

Einziger Beschluss

Der alleinige Aktionär beschliesst, mit Wirkung zum 1. Oktober 2015, den Gesellschaftsnamen in mefa medienfabrik s.a. umzuwandeln und demzufolge Artikel 1 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 1. Der Name der Aktiengesellschaft lautet mefa medienfabrik s.a.."

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienene, handelnd wie eingangs erwähnt, hat dieselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 septembre 2015. Relation: GAC/2015/8271. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 5. Oktober 2015.

Référence de publication: 2015164251/42.

(150180833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.



Soparfi Mattheeuws Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 189.710.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015162540/10.

(150179792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Sculptor SAIL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves. R.C.S. Luxembourg B 200.364.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of September,

Before us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Sculptor Investments IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B182905 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Rachida EL Farhane, employee, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on 24 September 2015;

The said power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

- I. The Sole Shareholder holds all of the shares in Sculptor SAIL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and in the course of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company was incorporated on 18 September 2015 pursuant to a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Receuil des Sociétés et Associations.
- II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
- III. The Sole Shareholder wishes to pass a resolution on the following item: Change of the corporate object of the Company as set out in article 3 of the articles of association of the Company (the Corporate Object).
 - IV. The Sole Shareholder hereby takes the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Corporate Object, and to amend the articles of association of the Company accordingly, so that it shall henceforth read as follows:

Art. 3. Corporate object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, or Luxembourg or foreign trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, loans, notes, certificates, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.
- 3.2 The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise or trust and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.
- 3.3 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to aircraft, real estate or other movable property including the direct or indirect acquisition, development, holding, promotion, management, sale and/or lease of aircraft, real estate or other moveable property, in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere abroad.



- 3.4 The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.
- 3.5 The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity or trust as it deems fit.
- 3.6 The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise or trust in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity or trust as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' or trust's benefit.
- 3.7 In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises or trusts in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity or trust as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.
 - 3.8 The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets.
- 3.9 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.10 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, she signed with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de septembre,

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Sculptor Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B B182905 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 septembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'Associé Unique est le détenteur de l'intégralité des parts sociales de Sculptor SAIL S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 18 septembre 2015 suivant un acte de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société selon les dispositions de l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
- III. L'Associé Unique souhaite adopter la résolution suivante: Modification de l'objet social de la Société (l'Objet Social) et, par conséquence, article 3 des statuts de la société.
 - IV. L'Associé Unique adopte la résolution suivante:



Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'Objet Social et, par conséquence, article 3 des statuts de la société, de telle sorte qu'il ait la teneur suivante:

" Art. 3. Objet social.

- 3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autre entités, entreprises ou investissements, ou trust luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, prêts, notes, certificats, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.
- 3.2 La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise ou trust et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.
- 3.3 La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions relatives à des avions, biens immobiliers ou d'autres biens mobiliers y compris l'acquisition, le développement, la détention, la promotion, la gestion, la vente et/ou la location directe ou indirecte d'avions, de biens immobiliers ou d'autres biens mobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.
- 3.4 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.
- 3.5 La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité ou trust qu'elle juge appropriée.
- 3.6 La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise ou trust dans lequel la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité ou trust qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité ou pour le bénéfice de trust.
- 3.7 D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise ou trust dans lequel la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise ou trust que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.
 - 3.8 La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs.
- 3.9 La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.
- 3.10 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/31070. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164205/152.

(150180585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.



Sovacohe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015162542/9.

(150178870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Opportunity Two, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.966.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of September.

Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms. Isabel Rocha Dos Santos, Portuguese citizen, residing at 40-90 Kingston House South, Ennismore Gardens, Flat 49, SW7 London, United Kingdom, being the sole partner (the "Sole Partner") of Opportunity Two (the "Company"), a private limited company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 111-115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated May 15, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1543 on June 21, 2008 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.966,

hereby represented by Peggy Simon, employee, residing professionally in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given in Lisbon on September 22, 2015,

which proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

- A. the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company so that decisions can be validly taken on all items of the Agenda.
 - B. the items on which resolutions are to be passed are as follows:
 - I. Amendment of the second paragraph of Article 2 of the articles of association of the Company to read as follows:

"The Company may further (i) guarantee, (ii) grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies (a) in which it holds a direct or indirect participation or (b) which form part of the same group of companies as the Company or (c) in which it has a direct or indirect commercial interest (in the broadest sense of the term), (iii) grant loans or (iv) otherwise assist the companies (a) in which it holds a direct or indirect participation or (b) which form part of the same group of companies as the Company or (c) in which it has a direct or indirect commercial interest (in the broadest sense of the term)."

- II. Miscellaneous.
- C. the decision taken by the Sole Partner is as follows:

Unique resolution

The Sole Partner decides to amend the second paragraph of Article 2 of the articles of association of the Company, to read as follows:

"The Company may further (i) guarantee, (ii) grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies (a) in which it holds a direct or indirect participation or (b) which form part of the same group of companies as the Company or (c) in which it has a direct or indirect commercial interest (in the broadest sense of the term), (iii) grant loans or (iv) otherwise assist the companies (a) in which it holds a direct or indirect participation or (b) which form part of the same group of companies as the Company or (c) in which it has a direct or indirect commercial interest (in the broadest sense of the term)."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Echternach, on the date at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.



Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze et le vingt-quatre septembre.

Par-devant nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Isabel Rocha dos Santos, de nationalité portugaise, résidant au 40-90 Kingston House South, Ennismore Gardens, Flat 49, SW7 Londres, Royaume-Uni, associée unique («l'Associée Unique») d'Opportunity Two (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 111-115 Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1543 le 21 juin 2008 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.966,

ici représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée à Lisbonne le 22 septembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été paraphée par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a déclaré et requis du notaire instrumentant que:

- A. l'Associée Unique détient toutes les parts sociales composant le capital social de la Société, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour;
 - B. les points sur lesquels les décisions sont à prendre sont les suivants:
 - I. Modification du deuxième paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:
- «La Société peut également (i) garantir, (ii) accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations (a) de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou (b) des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou (c) des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect de nature commerciale (dans le sens large du terme), (iii) accorder des prêts à ou (iv) assister autrement (a) des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou (b) des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou (c) des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect de nature commerciale (dans le sens large du terme)».
 - II. Divers.
 - C. l'Associée Unique a pris la décision suivante:

Résolution unique

L'Associée Unique décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

«La Société peut également (i) garantir, (ii) accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations (a) de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou (b) des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou (c) des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect de nature commerciale (dans le sens large du terme), (iii) accorder des prêts à ou (iv) assister autrement (a) des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou (b) des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou (c) des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect de nature commerciale (dans le sens large du terme)».

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Echternach, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 septembre 2015. Relation: GAC/2015/8259. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164043/99.

(150180838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck